



Des ruches dans un jardin en milieu rural

Par yapasdequoi

Bonjour,

Dans un environnement rural, un jardin entouré de champs et de bois peut-il accueillir des ruches pour une période de floraison de certains arbres proches ?

Si oui, y a-t-il une distance à respecter par rapport aux limites ? aux maisons ? à d'autres installations agricoles ?

Merci de vos lumières.

Par Isadore

Bonjour,

Oui, il y a une distance à respecter par rapport aux habitations et à certains bâtiments comme les écoles, qui varie selon le Département. En général c'est au moins dix mètres pour les habitations et cent mètres pour les hôpitaux et écoles, avec des exceptions s'il y a des haies ou des murs. Il faut mettre le grappin sur l'arrêté préfectoral du département.

Voici en exemple celui de la Drôme :

[url=<https://www.drome.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Animaux/Apiculture/Distances-d-implantation-des-ruchers>]https://www.drome.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Animaux/Apiculture/Distances-d-implantation-des-ruchers[/url]

Sous réserve de ne pas causer de trouble anormal du voisinage, pas d'autres restrictions à l'implantation d'une ruche sur un terrain avec l'accord de son propriétaire.

Par yapasdequoi

Oui j'ai bien trouvé confirmation de ces distances 10m et 100m.

Merci de votre aide.